

# **COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 MARS 2017 à 20 H**

## **COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2016**

Le Conseil donne son accord à la majorité (une abstention car arrivée en cours).

*\* Affectation des résultats 2016*

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

## **ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE CRÉANCE ÉTEINTE**

Le Conseil accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur proposée, qui s'élève à 301 € pour l'année 2015.

## **CONSOLIDATION DU CRÉDIT RELAIS EN PRÊT À TAUX FIXE**

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour l'offre de prêt à taux fixe TEG 0,86 % l'an, d'une durée de 7 ans. Ce nouvel emprunt remplacera celui qui s'est terminé fin 2016.

## **DÉCISION CONCERNANT LE PLU INTERCOMMUNAL**

Si au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population ne s'y opposent pas, Charlieu-Belmont Communauté exercera de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » au 27 mars 2017. À Briennon, le PLU étant en cours de révision afin de le mettre en conformité avec le SCOT, et à ce jour, les recettes et dépenses qui seront transférées avec la compétence n'étant pas connues, le Conseil s'oppose au transfert de cette compétence, à l'unanimité.

## **CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LA SÉCURISATION TRAVERSÉE DE MALTAVERNE**

Le coût du projet s'élève à 151 K€ HT et la participation de la commune à 28 250 € HT. Le Conseil donne son accord pour la signature de la convention.

## **CHOIX BUREAUX D'ÉTUDES POUR LE PROJET DE STATION D'ÉPURATION COMMUNE AVEC POUILLY-SOUS-CHARLIEU**

Le Conseil retient l'offre du groupement Réalités Environnement (Trévoux) / ICA Environnement, qui s'élève à 32 175 € HT.

## **MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AMÉNAGEMENT RUE DES ÉCOLES ET RUE DU 8 MAI 1945**

Le Conseil retient la proposition du cabinet d'études Réalités pour la maîtrise d'œuvre aménagement de la rue des Écoles et de la rue du 8 mai 1945, qui s'élève à 21 400 € HT.

## **INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS COMMUNAUX**

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour que les indemnités des élus communaux soient basées sur l'indice terminal de la fonction publique et ce rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **ADRESSAGE : DÉNOMINATION DES VOIES**

Les propositions de noms suivantes ont été retenues par le Conseil : impasse des Communes (chemin privé de la VC2 au grand couvert), route des Cours (de La Bénisson-Dieu à la VC 6), route de Joux (CR 35 jusqu'à Noailly), allée du Domaine de l'Île (VC 126 et CR 1 jusqu'à Vougy).

## **FERMETURE ÉCOLE PRIVÉE**

L'école privée va fermer à la fin de l'année scolaire en cours.

## **DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION**

- Avenant n° 2 au marché de restauration collective
- Convention de mise à disposition d'un local communal avec l'association « L'île aux p'tits mousses »